



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 février 1998
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-deuxième session

2-13 mars 1998

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

État de la documentation de la session

Note du Secrétariat

1. Dans ses résolutions 1979/1 et 1979/69, intitulées «Contrôle et limitation de la documentation», et 1988/77, intitulée «Revitalisation du Conseil économique et social», le Conseil a rappelé que le Secrétariat était censé distribuer la documentation pertinente dans toutes les langues officielles six semaines avant l'ouverture de ses sessions et de celles de ses organes subsidiaires, et a invité le Secrétariat à veiller à ce que les dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de son Règlement intérieur soient effectivement appliquées.
2. Dans sa résolution 1979/69, le Conseil économique et social a prié le Secrétariat de l'informer, ainsi que ses organes subsidiaires, par la voie de l'ordre du jour annoté, des documents qui n'avaient pas été publiés conformément à la règle des six semaines, en indiquant toutes les raisons qui en avaient empêché la distribution.
3. Compte tenu du calendrier des réunions de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-deuxième session (2-13 mars 1998), la documentation de la session aurait dû parvenir à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence avant le 5 janvier 1998 et être distribuée avant le 19 janvier 1998. On trouvera en annexe la liste des documents qui n'avaient pas été distribués à cette date.

* E/CN.6/1998/1 et Corr.1.

Annexe

État de la documentation au 27 février 1998

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description du document et cote</i>	<i>Date à laquelle le document est parvenu à la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social</i>	<i>Date à laquelle le document est parvenu au Service de la planification centrale et de la coordination</i>	<i>Date de publication effective ou prévue</i>
3 a)	Rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action (E/CN.6/1998/2 et Add.1 et 2)			Paru
3 c)	Rapport analytique du Secrétaire général sur les thèmes dont la Commission de la condition de la femme doit débattre (E/CN.6/1998/5)			Paru
3 a)	Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la condition de la femme au Secrétariat (E/CN.6/1998/8)			Paru
3 a)	Note du Secrétaire général transmettant des informations fournies par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur l'application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale sur le rôle du Fonds dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes (E/CN.6/1998/9)			Paru
3 a)	Note du Secrétariat sur l'organisation en l'an 2000 d'un examen de haut niveau en vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme et l'application du programme d'action de Beijing (E/CN.6/1998/10)			Paru
3 a)	Rapport du Secrétaire général sur l'exercice effectif par les femmes de leurs droits fondamentaux, en particulier ceux qui ont trait à l'élimination de la pauvreté, au développement économique et aux ressources économiques (E/CN.4/1998/22-E/CN.6/1998/11)	12 février 1998	25 février 1998	3 mars 1998
4	Note du Secrétaire général transmettant une liste confidentielle des communications relatives à la condition de la femme (E/CN.6/1998/SW COMM.LIST/32 et Add.1)	2 février 1998	3 février 1998	3 mars 1998